



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PIERRE-DE SAUREL MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rochde-Richelieu tenue le 6 septembre 2022, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111 rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences:

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
Mme Marilyne Pichette	Conseillère district # 1	Absente
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE

2022-09-256

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2022-09-257

1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2022-09-258

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 3.2 : Mesure disciplinairesuspension d'un employé

Évangéliste - nadon

1 OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance



- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation de procès-verbaux

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Autorisation pour la fermeture des bureaux de la Municipalité durant la période des fêtes
- 2.2 Autorisation d'une gratuité pour l'utilisation du Centre Communautaire Chapdelaine (CCC) par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la montérégie-Est pour les besoins de la campagne annuelle de vaccination antigrippale

3 RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Démission de pompiers volontaires
- 3.2 Mesure disciplinaire suspension d'un employé (AJOUT)

4 COMMUNICATIONS

5 FINANCES

- 5.1 Certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisations de paiement (comptes payés et compte à payer)
- 5.3 Autorisation d'une demande d'emprunt temporaire institutionnelle pour le financement des travaux d'entretiens des étangs aérés

6 BIENS ET SERVICES

6.1 Autorisation de lancer un appel pour des services généraux d'entretien électrique

7 RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Adoption du règlement de concordance numéro 417-2022 modifiant le règlement de d'urbanisme 226 sur les permis et les certificats
- 7.2 Adoption du règlement de concordance numéro 418-2022 modifiant le règlement de zonage 220
- 7.3 Adoption du règlement de lotissement numéro 419-2022 modifiant le règlement de lotssiement 221 concernant les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 7.4 Adoption du règlement de zonage numéro 420-2022 modifiant le règlement de zonage 220 concernant les bâtiments accessoires en arches précontraintes dans les zones publiques et institutionnelles
- 7.5 Adoption du règlement de zonage numéro 421-2022 modifiant le règlement de zonage 220 concernant les usages permis dans les cours avant, arrières et latérales sur tout le territoire

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 LOISIRS ET CULTURE
- 11 AFFAIRES DIVERSES

12 CLÔTURE

- 12.1 Période de questionS du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance



L.4 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-

verbal de la séance ordinaire du conseil du 23 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-

verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. René Courtemanche :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 ADMINISTRATION

2022-09-260

2.1 AUTORISATION POUR LA FERMETURE DES BUREAUX DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le ralentissement des activités de la municipalité durant la

période des fêtes de fin d'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Larivière et appuyé par M. Guy Nadon :

D'autoriser l'administration municipale à fermer les bureaux du 1111 rue du Parc, pour la période allant du 26 décembre 2022 jusqu'au 8 janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-261

2.2 AUTORISATION D'UNE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE (CCC) PAR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST POUR LES BESOINS DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE

CONSIDÉRANT la demande du CISSS de la Montérégie-Est pour d'utiliser

le CCC pour la campagne de vaccination antigrippale du 24

novembre au 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le CCC est disponible pour les dates visées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. René Courtemanche :

D'autoriser le CISSS à utiliser gratuitement le CCC pour la campagne de vaccination antigrippale.



2022-09-262

3 **RESSOURCES HUMAINES**

3.1 DÉMISSION DE POMPIERS VOLONTAIRES

Il est procédé au dépôt de l'avis de démission des pompiers volontaires suivant:

Martin Thibault

Jeremie Marier

2022-09-263

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ 3.2

CONSIDÉRANT

le rapport de la direction générale fait aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par M. Denis Dugas:

De suspendre l'employé # 31-0001 pour une journée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS

5 **FINANCES**

2022-09-264

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits.

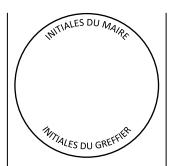
Je soussigné, Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffiertrésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2022 sont projetées.

Jean-Virgile Tassé-Themens

Teen Sigle Van Ban

Directeur général et

greffier-trésorier



2022-09-265

5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATIONS DE PAIEMENT (COMPTES PAYÉS ET COMPTE À PAYER)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en

vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffiertrésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la dernière séance

ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer

faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du

directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont

conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles

étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. René Courtemanche :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois d'août 2022 totalisant la somme de 58 821,96 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2022 totalisant la somme de 20 921,25 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-266

5.3 AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE INSTITUTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIENS DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a approuvé le

règlement d'emprunt 415-2022 au montant de 306 790 \$

CONSIDÉRANT l'article 1093 du Code municipal du Québec accorde à une

municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par M. Denis Dugas :

D'autoriser un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 306 790 \$ pour le paiement des travaux d'entretiens des étangs aérés auprès de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement d'emprunt numéro 415-2022 et aux intérêts payables mensuellement ;

D'autoriser le directeur général Jean-Virgile Tassé-Themen,s ou en son absence la directeur des opérations Francis Dubreuil, et le maire Alain Chapdelaine, ou en son absence le maire suppléant M. René Courtemanche, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la demande.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BIENS ET SERVICES

2022-09-267

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL POUR DES SERVICES GÉNÉRAUX D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en services électriques ;

CONSIDÉRANT le contexte inflationniste et les coûts unitaires des

électriciens;

CONSIDÉRANT QUE pour réduire les coûts, il y a lieu d'octroyer un contrat de

> service général d'entretien, notamment pour réaliser des économies d'échelle et rendre la Municipalité moins vulnérable aux variations importantes des coûts.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'autoriser l'administration municipale à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat de service général d'entretien avec une entreprise d'électriciens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2022-09-268

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 417-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE D'URBANISME 226 SUR LES PERMIS **ET LES CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT le projet de règlement de concordance numéro 417-

2022;

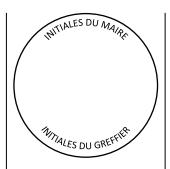
CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 septembre ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement déposé lors de

la séance du 5 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste:

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 417-2022



2022-09-269

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 418-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220

CONSIDÉRANT le projet de règlement de concordance numéro 418-

2022;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 septembre ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement déposé lors de

la séance du 5 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. Martin Évangéliste :

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 418-2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-270

7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 419-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTSSIEMENT 221 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

CONSIDÉRANT le projet de règlement de lotissement numéro 419-2022 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 septembre ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement déposé lors de

la séance du 5 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Martin Larivière :

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 419-2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-271

7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 420-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN ARCHES PRÉCONTRAINTES DANS LES ZONES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES

CONSIDÉRANT le projet de règlement de zonage numéro 420-2022 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 septembre ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement déposé lors de

la séance du 23 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par M. Denis Dugas :



Il est proposé d'adopter le règlement numéro 420-2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-272

7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 421-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LES COURS AVANT, ARRIÈRES ET LATÉRALES SUR TOUT LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le projet de règlement de zonage numéro 421-2022 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 septembre

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement déposé lors de

la séance du 23 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste :

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 421-2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 LOISIRS ET CULTURE
- 11 AFFAIRES DIVERSES
- 12 CLÔTURE

2022-09-273

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du public sont invités à poser des questions aux membres du conseil sur des sujets qui relèvent des compétences de la municipalité.

2022-09-274

12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les élus peuvent intervenir à tour de rôle sur une question d'intérêt.

2022-09-275

12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas :



De lever la séance à 20 h 08.

Alain Chapdelaine Maire	Jean-Virgile Tassé-Themens Directeur général et greffier- trésorier
En vertu du 2 ^e alinéa de l'article 142 du <i>Code municip</i> atteste que la signature du présent procès-verbal éq des résolutions adoptées par le conseil municipal.	
Alain Chapdelaine Maire	